



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 43'650.- pour l'étude d'itinéraires de transit des poids-lourds et d'une modération de vitesse (zones 30 km/h) dans la localité

Vallorbe, le 2 avril 2024 / LFi / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

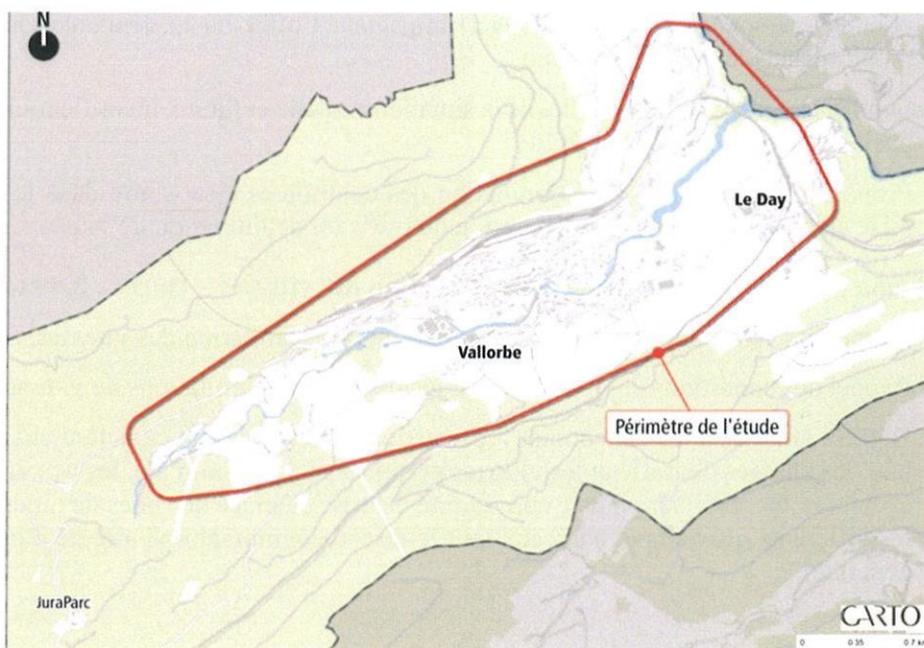
Le présent préavis vise à l'élaboration d'une étude générale de modération du trafic lourd afin d'aller dans le sens de la motion de Monsieur Jacques-André Chezeaux ainsi qu'une analyse pour l'atténuation de vitesse dans certaines zones de la localité. Les buts de cette étude et analyse sont les suivants :

- établir un diagnostic des mobilités tous modes (marche, vélo, transports publics, transport individuel motorisé et livraisons) et mettre en évidence les principaux problèmes et enjeux à traiter ;
- établir un schéma général de modération du trafic, de limitation des vitesses et d'itinéraires de transit des poids-lourds ;
- identifier les principales mesures de modération du trafic à mettre en œuvre, ainsi que les mesures d'accompagnement, et définir leurs relations et leur priorisation ;
- vérification du concept de ramassage scolaire et proposition d'adaptations.

A noter que la thématique du bruit routier ne sera pas quantifiée, mais uniquement sommairement appréciée sur la base des charges de trafic et des vitesses disponibles.

Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude, représenté ci-dessous, concerne l'ensemble des secteurs bâtis de la Commune, comprenant la localité de Vallorbe, le hameau de La Dernier, la zone d'activités et de logements du Day, ainsi que le secteur bâti des Jurats. La douane du Creux, Juraparc ainsi que la Place d'exercices du Day ne sont pas compris dans ce périmètre.



Programme de travail

Le programme de travail prévu s'articule en deux phases.

Phase 1 Diagnostic orienté de la situation actuelle et future – Durée : 2,5 mois

- Préparation et séance de démarrage de l'étude avec un groupe technique pour le cadrage de l'étude et du calendrier.
- Récolte, en collaboration avec les services concernés, des données et documents nécessaires à l'étude (études réalisées, charges de trafic disponibles, vitesses pratiquées, etc.).
- Etablissement du plan des vitesses pratiquées et des charges du trafic actuel en journée (trafic journalier moyen) dans le périmètre d'étude sur la base des données de trafic à disposition. Identification des éventuels besoins de comptages de trafic.
- Rappel de la hiérarchie du réseau routier et analyse de la cohérence avec l'utilisation de ce réseau.
- Analyse des itinéraires poids-lourds et convois exceptionnels empruntés actuellement et impacts sur la sécurité et la qualité de vie au centre.
- Identification des routes affectées à la circulation générale (au sens de l'Ordonnance sur la signalisation routière – OSR).
- Rappel de l'offre en transports publics et des éventuelles évolutions prévues du réseau et des arrêts.
- Rappel de l'affectation du territoire et identification des principaux pôles générateurs de déplacement (écoles, arrêts des transports publics principaux, rues commerçantes, zones sportives, zones d'activités, etc.).
- Mise en évidence des arrêts et lignes de bus de ramassage scolaire.
- Mise en évidence des principaux itinéraires piétons entre les quartiers et les polarités principales.
- Appréciation des aménagements piétons et cyclables existants longitudinaux et en traversée/carrefours, le long des itinéraires principaux.
- Identification des principaux développements urbains planifiés et des projets d'infrastructure de mobilité (réfection du pont du Frézillon et de la place du Pont), ainsi que des planifications supérieures en vigueur (stratégie cantonale vélo, Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, etc.) impactant l'offre ou la demande en matière de mobilité dans le périmètre d'étude.
- Synthèse du diagnostic mobilité de la situation actuelle et future, identification des enjeux principaux en matière de mobilité.
- Proposition d'objectifs et détermination des contraintes à satisfaire dans le cadre de la mise en œuvre de zones de modération du trafic ou de limitation de vitesses.

Phase 2 Schéma général de modération et de limitation des vitesses – Durée : 3,5 mois

- Rappel des effets de la modération du trafic et de la limitation des vitesses.
- Rappel des conditions et procédures de légalisation des limitations de vitesses.
- Définition de critères concernant l'affectation du territoire, le caractère et la densité du bâti, les charges de trafic et les vitesses pratiquées (si disponibles), les besoins piétons et cyclables, etc. Evaluation de l'opportunité de mise en place de zones de modération dans les différents quartiers et hameaux (sur le réseau communal non affecté à la circulation générale).

- Identification, pour le réseau routier communal et cantonal affecté à la circulation générale des potentiels de limitation des vitesses.
- Proposition d'un schéma général de modération du trafic, avec mise en évidence des limitations de vitesses à mettre en place dans les quartiers et sur les axes affectés à la circulation générale. Identification des éventuelles variantes, évaluations et recommandations. Représentation graphique à une échelle appropriée (env. 1 :10'000).
- Visite de terrain pour vérification de la cohérence et affinage des propositions de modération.
- Proposition de modification du concept de ramassage scolaire par bus, en encourageant la marche et le vélo et en profitant des améliorations sécuritaires apportées par les zones de modération projetées.

Une séance de présentation des résultats sera effectuée à la Municipalité au terme de chacune des phases ; un document de synthèse de l'étude lui sera remis à la fin du délai prévu pour effectuer le programme de travail, soit 6 mois. Le Conseil communal sera ensuite informé des conclusions de l'étude.

Coûts

Les coûts liés à cette étude et analyse se composent de la manière suivante :

· phase 1	Fr. 16'150.-
· phase 2	Fr. 21'080.-
· séances avec le maître d'ouvrage, divers	Fr. 3'150.-
· TVA 8.1 %	Fr. 3'270.-
Montant total TTC arrondi	Fr. 43'650.-

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 02/24 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 43'650.- pour l'étude de transit d'itinéraires des poids-lourds et d'une modération de vitesse (zones 30 km/h) dans la localité ;
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Monsieur Luigi Fiorito, municipal de voirie et de la sécurité municipale